



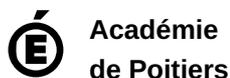
## Reprise du 18 mai : transports

publié le 14/05/2020

La Région met tout en œuvre pour assurer le transport scolaire des collégiens à compter du 18 mai dans le respect des conditions sanitaires exigées et des mesures de distanciation édictées par l'Etat (1 siège sur 2), sur la base des circuits et des horaires existants.

Dans le cadre du protocole sanitaire, les usagers devront respecter plusieurs obligations :

- Port obligatoire d'un masque de protection pour les collégiens pour accéder au service des transports scolaires fourni par les familles,
- Respect des consignes de distanciation physique
- Montée par la porte arrière, quand cela est possible



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**